République Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GREE SAINT LAURENT

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 056-215600685-20260316-00182026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 13 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	*	*

Vote
Pour : *
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vendredi treize mars à dix-neuf heures, dans le Conseil Municipal de la Commune de LA GREE SAINT LAURENT s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Mme Martine GOUÉDO, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, ont été transmises par courrier aux conseillers municipaux le vingt-six février deux mille vingt-six la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-six février deux mille vingt-six.

Présents : Mme Martine GOUÉDO, M. André JOSSE, Mme Fabienne MÉZANGES, Mme Solange GLEHELLO, M. Bruno LE MEN, M. Marc PETON, M. Frédéric MARAY, Mme Monique RONDEAU,

Absents : M. Ronan GARIN, M. Sébastien BÉCEL, M. René BOULÉ.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Fabienne MÉZANGES,

N°0018-2026 – Validation du budget primitif de la commune 2026.

Vu la présentation du budget primitif de la commune 2026, par M. Bruno LE MEN Conseiller délégué, chargé des finances.

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de passer au vote afin d'approuver le budget primitif de la Commune pour l'année 2026.

Vu l'équilibre de ce budget dont la balance générale est la suivante :

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : **552 301.49€**
- Recettes : **552 301.49€**

INVESTISSEMENT

- Dépenses : **482 452.06€**
- Recettes : **482 452.06 €**

Les membres Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ÉMETTENT** un avis favorable concernant le vote du budget communal 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 16 mars 2026
Madame le Maire
Martine GOUÉDO